L'acte d'accusation de dix ans de crimes au Congo RDC

- Justice internationale -

Le Monde pour Le Monde.fr | 26.08.10 | 13h04 - Christophe Châtelot

Redoutée par les principaux acteurs régionaux de l'interminable drame humain dans la région des Grands Lacs, la radiographie sans précédent des crimes jalonnant dix ans de guerre en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) que vient d'établir le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) est accablante, principalement pour le Rwanda voisin.

Sur près de 600 pages, ce document, dont Le Monde a obtenu une version quasi définitive, décrit les "violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en RDC".

Derrière l'intitulé se cache une décennie de meurtres, viols, pillages auxquels prirent part plusieurs pays de la région. Des conflits qui firent un nombre indéterminé de morts, mais qui se chiffrent au bas mot en centaines de milliers.

La compilation des rapports existants et la collecte de nouveaux témoignages menée par le HCDH fournissent une base pour des poursuites judiciaires à venir contre les auteurs de ce que le HCDH qualifie de "crimes contre l'humanité, crimes de guerre, voire de génocide" après des années d'impunité.

"CRIMES DE GÉNOCIDE"

Depuis des semaines, le Rwanda déploie ses réseaux et son énergie pour tenter d'étouffer ce rapport qui risque d'atteindre le coeur du régime du président Paul Kagamé, l'homme fort du Rwanda depuis 1994.

Le document estime en effet que "les attaques systématiques et généralisées [contre des Hutu réfugiés en RDC] révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crimes de génocide".

Il reste à savoir quel tribunal se chargera de cette oeuvre de justice alors que la plupart des crimes sortent du champ de compétence de la Cour pénale internationale.

Face aux insuffisances de la justice congolaise, le HCDH insiste sur la nécessité d'imaginer de nouveaux mécanismes judiciaires pour mettre fin au cycle de l'impunité dans la région.

Les rebelles hutus rwandais démentent être impliqués dans des viols collectifs en RDC

Le Monde.fr | 26.08.10 | 13h55

Les rebelles hutu rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) "ne sont en rien impliqués" dans les cas récents de viols collectifs commis dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et ils "s'insurgent contre des accusations dénuées de tout fondement lancées contre [eux] par le secrétaire général de l'ONU" Ban Ki-moon, a affirmé jeudi 26 août la rébellion dans un communiqué.

L'ONU avait révélé lundi qu'au moins 179 femmes de la province du Nord-Kivu, dans l'est du pays, avaient été victimes ces dernières semaines de viols attribués notamment à des éléments des FDLR. M. Ban s'était déclaré "scandalisé" par ces actes, "commis lors d'une attaque perpétrée par des éléments des milices Maï-Maï et des Forces démocratiques de libération du Rwanda", avait déclaré mardi son porte-parole, Martin Nesirky.

La rébellion demande à l'ONU de "mettre en place sans délai une commission d'enquête internationale indépendante chargée de faire toute la lumière sur tous ces actes criminels". Elle se dit prête à "collaborer" avec cette commission et "disposée" à rencontrer le numéro deux du département de maintien de la paix de l'ONU, Atul Khare. Ce dernier doit se rendre en RDC à la demande de Ban Ki-moon "étant donné le caractère particulièrement grave de cet incident", avait indiqué le porte-parole du secrétaire général de l'ONU.

Mercredi, la secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton a indiqué que les Etats-Unis étaient "profondément inquiets au sujet des informations faisant état de femmes et d'enfants violés collectivement par les FDLR et des éléments des Maï-Maï".

Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), au moins 1 244 femmes ont rapporté avoir été violées au cours du premier trimestre 2010 en RDC, soit "près de 14 viols par jour en moyenne". Plus d'un tiers des viols ont eu lieu dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, frontalières avec l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi.